

COMMUNE de SCIENTRIER

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 MAI 2021

Sous la Présidence de Monsieur Daniel BARBIER, Le Maire,
Présents (*par ordre alphabétique*) : BARBIER Daniel, BARBIER Sarah, BERARD Nicolas, BRON Isabelle, DAKIN-GARVAL Sylvain, DEAGE Patricia, DESALMAND Nadège, DESALMAND Stéphane, FLOQUET Sandra, JOYE Michel, LAMBERT Adrien, PARCHET Véronique, PIEUCHOT Sophie et PINGET Philippe.
Absent excusé : BRANTUS Michel

Madame **PIEUCHOT Sophie** a été nommée secrétaire de séance.

Au vu de la situation sanitaire, l'organisation de la séance du conseil municipal a été déclarée en Préfecture : le conseil s'est tenu dans la salle polyvalente en respectant les mesures en vigueur.

Début de séance du conseil municipal à 20h35 :

1. Approbation du dernier compte rendu

Monsieur le Maire a demandé aux membres de l'assemblée délibérante s'ils avaient d'éventuelles remarques sur le compte rendu du dernier conseil municipal du 29 avril 2021.

Aucune remarque n'a été formulée ; **le compte rendu de cette séance a été adopté à l'unanimité.**

2. Délibération sur l'opération comptable liée aux travaux de la future mairie

Au vu de l'avancement financier effectué pour l'entreprise SPIE en début de marché sur les comptes de gestion 2313 et 238 (en investissement), une régularisation comptable est proposée pour rééquilibrer le budget municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver, à l'unanimité, cette décision modificative.

3. Acceptation des contrats de maintenance liés à la future mairie

Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour accepter les clauses juridiques de l'ensemble des contrats de la nouvelle mairie et autorise l'imputation comptable des dépenses en résultant sur le crédit ouvert à cet effet au Budget Primitif 2021.

Maintenance annuelle (liste non exhaustive) :

- portes automatiques = de 450 € à 1100 € HT
- ascenseurs = de 300 € à 1250 € HT
- informatique = 590€ HT
- téléphonie = 487€ HT

Maintenance annuelle à intégrer dans contrats existants :

- chaudières
- suivi défibrillateurs
- sécurité (désenfumage, extincteur)

4. Délibération sur la transaction foncière du dossier De Chillaz

Vu l'antériorité de cette affaire, vu l'erreur de bornage et vu la procédure régissant les échanges de terrains entre communes et particuliers, **le Conseil Municipal après en avoir délibéré a accepté à l'unanimité de régulariser les terrains avec la famille De Chillaz.**

5. Refus d'attribution d'une subvention 2021

Vu la décision de la Communauté de Communes (CCAS) de ne pas s'engager au financement de cette association sportive et vu les aides versées sur les secteurs Genevois et Annemassien, **le Conseil Municipal, ayant délibéré, a refusé d'attribuer une subvention au Foyer Nordique du Salève.**

6. Délibération sur l'action sociale pour les agents municipaux

Vu la Loi n° 2007-209 du 19 février 2007 de modernisation de la fonction publique et relative à la fonction publique territoriale qui définit le principe d'attribution de l'action sociale et considérant l'enjeu de cette action (apporte un outil de recrutement, évite les disparités entre collectivités, fidélise les postes,...), **les membres du Conseil Municipal se sont prononcés favorables à l'unanimité à l'application de ce droit pour les agents.**

Cette décision s'appuie sur le sondage effectué en interne courant avril 2021 (présenté en séance)

7. Questions diverses

- Point sur la commission culture avec le lancement du projet de la bibliothèque municipale (distribution d'un sondage aux habitants de la commune)

Fin de séance du conseil municipal à 21h50